

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 702

présenté par

M. Saint-Martin, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 15

À la deuxième ligne de la dernière colonne du tableau de l'alinéa 19, substituer au taux :

« 9,4 % »

le taux :

« 9,2% ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à revenir à la rédaction du présent article issue de l'Assemblée nationale, tout en conservant des apports issus du Sénat qui en améliorent la rédaction